

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, DORMOY David, FILIATRE Daniel, JACQUET Chantal, MINARY Guy, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine.

Absents excusés : COLOMER Patrick, GUIGON Delphine

Secrétaire de Séance : BACHEROT Patrick

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

Droit de préemption urbain : Immeuble cadastré AE n° 85 : 8, Impasse des Fontaines
Parcelle AD n° 47 + immeuble AD n° 111 : 1056, Avenue de Chalon

DROIT DE PREEMTION URBAIN : Immeuble AH n° 44 : 252, rue Jean de la Tour
Immeuble cadastré AE n° 85 : 8, Impasse des Fontaines
Parcelle AD n° 47 + immeuble AD n° 111 : 1056, Avenue de Chalon

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'Immeuble AH n° 44 : 252, rue Jean de la Tour ; Immeuble cadastré AE n° 85 : 8, Impasse des Fontaines ; Parcelle AD n° 47 + immeuble AD n° 111 : 1056, Avenue de Chalon. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles cadastrés et les parcelles mentionnés ci-dessus.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités territoriales (double majorité qualifiée). La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 17 septembre 2014. Le Conseil Municipal, à après délibération approuve, à la majorité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 17 septembre 2014.

REVISION DES TARIFS REPAS LIVRE A DOMICILE

TELEALARME

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale concernant l'augmentation des tarifs des repas à domicile. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} Janvier 2015 le tarif du repas livré à domicile : 6.42 € et le Téléalarme reste à 24 € mensuel.

Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) délibération complémentaire à la délibération du 22 mai 2014

Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), ECLA a travaillé sur le tracé PDIPR 2014 ainsi que sur la mise en place de la signalétique directionnelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu le tracé PDIPR 2014 et validé la proposition d'ECLA par délibération en date du 22 mai 2014. Le Conseil Municipal, est sollicité pour l'inscription d'une partie complémentaire du chemin rural cadastré C n° 38 (en direction de Courlaoux). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance des itinéraires de randonnée non motorisée et hors neige destinés à compléter le PDIPR sur notre commune et demande au Conseil Général d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées institué par la loi, les chemins ruraux ou portions de chemins ruraux et les portions d'itinéraires traversant des terrains communaux ou sectionnaux correspondant aux nouveaux itinéraires.

COMPTABILITE : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des modifications comptables en dépenses et recettes de fonctionnement sans incidence sur le budget communal.

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Ecole : classe transplantée : demande de subvention

Commission des affaires scolaires : le 16/12/2014

Point sur les travaux de voirie

City stade : dossier en cours

Vœux du Maire : le dimanche 11 janvier 2015 à 11 H 30 au caveau

Le secrétaire de séance,

Patrick BACHEROT

Le Maire,

Alain PATTINGRE

